

# STATUT D'ASSOCIÉ·E

Les associé·es nourrissent un lien privilégié avec l'association des Ateliers du Vent. Une pratique artistique, le goût des autres et du commun les rassemblent et permettent des solidarités. Ils et elles bénéficient d'une attention particulière et sont sollicité·es pour s'engager dans les actions collectives et les événements portés par l'association, dans un principe d'échange réciproque.

## *Facilités des associé·es*

### **D'une part, les associé·es bénéficient :**

- d'un accès aux espaces communs (ateliers de construction, capsule, container, plateau et plateforme, selon activités), après accord de la régie et de la coordination.
- d'un tarif préférentiel sur l'occupation des espaces de stockage et la location de matériel.
- d'une place dans la communication des Ateliers du Vent pour leurs projets personnels (actualités dans la lettre d'info et portrait sur le site).
- de l'accompagnement de l'équipe salariée sur leurs projets sur les questions administratives, techniques ou stratégiques.

### **D'autre part, le Comité de Direction Artistique s'engage à ce que les associé·es soient :**

- sollicité·es pour participer aux actions collectives.
- invité·es à participer à l'élaboration de projets artistiques collectifs.
- informé·es régulièrement de l'évolution des projets artistiques des Ateliers du Vent.
- écouté·es et soutenu·es dans leurs projets individuels ou collectifs.

### **Plusieurs outils sont à leur disposition, sous réserve des conditions et des arbitrages des différentes instances (Direction Artistique, Comité Buvette, Référent·es de dispositifs) :**

- l'Aide à la Recherche dédiée à quatre associé·es chaque année.
- le Mur ouest, surface d'accrochage dans la verrière.
- Vivier, un laboratoire de recherche et d'expérimentation collaboratives.
- l'expérimentation publique à la Buvette du jeudi.
- l'Événement collectif (exemples : Vilaine Frayeur, Passages, Vilaine Planète, etc).
- les Actions collectives (exemples : Ateliers Portes Ouvertes, Marché de Noël...).
- la participation à une Exposition Collective.
- les soirées co-organisées un vendredi par mois pour accueillir une structure organisatrice.
- la proposition d'interventions artistiques lors des locations.
- l'Éducation Artistique et Culturelle dans le quartier et en lien avec des actions collectives.
- l'Accueil Militant permet de soutenir ponctuellement des organisations (non partisans).

Enfin, les associé·es peuvent postuler au Comité de Direction Artistique et se réunissent une fois par an pour élire ses membres. Elles et ils peuvent être élu·es au Conseil d'Administration et ont accès aux Comités d'actions et aux Commissions de réflexion. Les axes et projets principaux sont discutés annuellement avec l'équipe salariée et les membres du Conseil d'Administration au cours du Séminaire (de rentrée et/ou d'hiver).

≡ LES ATELIERS DU VENT ≡

59 rue Alexandre Duval • 35000 Rennes  
02 99 27 75 56 • [contact@lesateliersduvent.org](mailto:contact@lesateliersduvent.org) • [www.lesateliersduvent.org](http://www.lesateliersduvent.org)

— Mise à jour novembre 2024 —

## *Engagements des associé·es*

L'associé·e est moteur et force de proposition dans un esprit collaboratif et solidaire, elle ou il s'implique dans la vie associative et s'engage à :

- être adhérent·e et à jour de ses cotisations.
- participer aux Fricotes mensuelles régulièrement et se tenir informé des actualités du collectif.
- participer à l'Assemblée Générale annuelle.
- participer au renouvellement annuel des membres du Comité de Direction Artistique.
- participer à au moins une action collective chaque année.
- participer aux temps communs de réflexion associative : séminaire de rentrée, petit séminaire d'hiver.
- s'engager bénévolement dans l'action de l'association, à différents endroits : buvette, technique, bâtiment, événement collectif (orga, accueil, ...), etc.
- participer aux tâches de fonctionnement du lieu (tour de ménage, chantiers, rangement, jardin...).

La mise en œuvre de la réciprocité n'est pas comptable, chacun·e prend sa place et participe à sa manière et à sa mesure. Néanmoins, il est indispensable que chaque associé·e porte un élément du projet associatif, que ce soit dans la réflexion, la décision ou l'action : on doit retrouver chacun·e d'entre elles et eux dans le Tableau des Rôles et chaque rôle doit être pourvu.

## *Acquisition du statut d'associé·e*

Plusieurs chemins permettent de devenir associé·es. Selon les années et la dynamique de renouvellement du collectif (ou le nombre de départs), l'intégration de nouveaux membres peut passer par une cooptation ou un appel extérieur diffusé plus largement.

Parmi les associé·es, certain·es occupent un atelier et sont dits « établi·e » (environ la moitié des artistes associé·es). Il ou elle occupe un atelier pour une période de trois ans renouvelable. Ce statut est obtenu par décision du Comité de Direction Artistique, en fonction des espaces libérés et des rencontres faites « au fil de l'eau », ou via un appel à proposition.

La perte du statut d'associé·e est constatée par le Comité de Direction Artistique en cas de non-respect des engagements listés ci-dessus. Par ailleurs, un·e associé·e peut demander à tout instant à ne plus l'être, ni figurer comme tel dans la communication des Ateliers du Vent. Si les deux parties souhaitent maintenir un lien, n'obligeant à aucun engagement, un·e Associé·e devient alors Passager·ère du vent.

≡ LES ATELIERS DU VENT ≡

59 rue Alexandre Duval • 35000 Rennes  
02 99 27 75 56 • [contact@lesateliersduvent.org](mailto:contact@lesateliersduvent.org) • [www.lesateliersduvent.org](http://www.lesateliersduvent.org)

— Mise à jour novembre 2024 —